

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la commission
centrale de gestion des emplois pour les enseignements
secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à
horaire réduit, artistique et de promotion sociale officiels
subventionnés**

A.Gt 30-09-2015

M.B. 23-10-2015

Modification :

A.Gt 04-10-2016 - M.B. 14-11-2016

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que modifié, notamment les articles 7, 13, § 1^{er}, 14 et 25;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 septembre 2008 portant désignation des membres de la Commission centrale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale officiels subventionnés, tel que modifié par les arrêtés du 30 mars 2009, 22 octobre 2009, 24 mars 2010, 2 août 2010, 30 août 2010, 16 mars 2011, 24 mars 2011, 26 juin 2012, 4 décembre 2012, 28 octobre 2014, 26 mars 2015;

Vu la consultation des organes représentatifs des pouvoirs organisateurs et des organisations syndicales représentatives;

Sur la proposition du Ministre-Président, du Ministre de la Fonction publique, de la Ministre de l'Education et de la Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 juillet 2015 portant désignation des membres de la Commission centrale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale officiels subventionnés du 28 juillet 2015 est rapporté.

Modifié par A.Gt 04-10-2016

Article 2. - Sont désignés en qualité de membres de la Commission centrale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale officiels subventionnés, ci-après dénommée « la Commission » :

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs :

Effectifs	Suppléants
M. Mathieu FAIVRE	Mme Nadine VANDENBROECK
M. Carlo GIANNONE	M. Jean-Pierre JAUMOTTE
Mme Nathalie DEWEZ	Mme Chantal HENRY
Mme Joëlle VANHEE	Mme Chantal MICHIELS
Mme Laurence POELVOORDE	Mme Séverine OZER
M. Marc VERDEBOUT	Mme Anne DE GUELDRE
Mme Joëlle BOSMAN	Mme Michèle VAN AVERMAET
M. Pol SOUDAN	Mme Marie DI CARA LAVALE

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :

Effectifs	Suppléants
Mme Joëlle SILIEN	Mme Delphine CUPERS [<i>modifié par A.Gt 04-10-2016</i>]
M. Jean-Pierre PERIN	Mme Ingrid BRABANT
M. Luc TOUSSAINT [<i>modifié par A.Gt 04-10-2016</i>]	M. Francis CLOSON
M. Yves BRACONNIER	Mme Jorre DEWITTE [<i>modifié par A.Gt 04-10-2016</i>]
Mme Stéphanie BERTRAND	Mme Valérie DE NAYER
Mme Michèle HONORE	Mme Rita DE HOLLANDER
Mme Arlette RORIVE	M. André HAIDON
M. Stephan SEYNAEVE	M. Roland ZANASI

Article 3. - M. Jan MICHIELS, directeur, est désigné en qualité de président de la Commission.

Article 4. - M. Christian NOIRET, directeur général adjoint, est désigné en qualité de président suppléant de la Commission.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 6. - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 30 septembre 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance,

Mme J. MILQUET

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification
administrative,

A. FLAHAUT

La Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Presse, des Droits
des Femmes et de l'Égalité des Chances,

Mme I. SIMONIS

